

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

La direction régionale  
des affaires culturelles

ARRETE N° 2013  
211.0004

PORTANT INSCRIPTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES  
D'OBJETS MOBILIERS A BEDARIEUX (HERAULT)

Le préfet de Région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault

**Vu** le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

**Vu** l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 23 mai 2013,

**Vu** les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que la conservation des objets mobilier(s) désigné(s) ci-après présente, au point de vue de l'histoire et/ou de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

- « *carreaux de faïence (623) Les Évangélistes, décor monumental* », 19<sup>e</sup> siècle vers 1880, carreau : h= 20 ; l = 20, faïence, de Charles Lévêque ;

conservés à *Bédarieux (34) église Saint-Louis* et appartenant à la *commune*.

**Article 2** : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication et au préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault (Direction régionale des affaires culturelles), sera notifié au propriétaire et au clergé affectataire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Montpellier, le 30 JUL. 2013

Pour le Préfet de région Languedoc-Roussillon  
et par délégation  
Le Directeur régional des affaires culturelles  
Pour le Directeur régional des affaires culturelles  
Alain DAGUERRE de HUREAUX

Sandrine DEMOULIN  
Directrice régionale adjointe